

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02 / F. 024 475 76 49
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 46 du 18.11.2016
Piliers du 18.11.2016
au 19.12.2016

Monthey, le 16 novembre 2016

N/réf. ECO/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérants : Mme et M. Véronique et Joël Moncalvo, Rte de Choëx 65, 1871 Choëx.
Situation : parcelle No 5584, folio 36, au lieu-dit « Crochet », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'563'250/1'121'020; dossier déposé le 28 octobre 2016.

Objet : construction d'un mur de soutènement – mise en conformité.
Remarque : cet objet nécessite une dérogation de distance à la limite.
- Requérant : Maillard Monthey SA, Rte des Ilettes 3, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 5169, folio 33, au lieu-dit « Ilettes », située en zone A1, industrie et artisanat, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de MM. Stéphane et Jean-Claude Maillard; coordonnées : 2'563'661/1'121'797; dossier déposé le 11 novembre 2016.

Objet : réfection des façades Nord et Ouest, ainsi que de l'entrée Sud du bâtiment existant, pose d'un nouveau revêtement vitré et de deux enseignes et remplacement des vitres du shed existant.
- Requérant : M. Jacques Rey, Chemin Eugène-Grasset 8, 1006 Lausanne.
Situation : parcelle No 6049, folio 7, au lieu-dit « Cotterg », située en zone R8, habitation collective A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant et de Mme Magdalena Uebersax; coordonnées : 2'562'000/1'122'650; dossier déposé le 14 novembre 2016.

Objet : modification partielle de la façade Nord du bâtiment existant, par la pose d'une fenêtre.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 19 décembre 2016 à 18.00 heures